

Convocation du 11/02/2020  
Affichage du 17/02/2020

## Compte rendu de la séance du 17 février 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept février à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Laurent PATINOTTE, Maire.

Présents : Mrs PATINOTTE Laurent, BOYENVAL Hubert, BOYENVAL James, D'ENGREMONT Michel, GRÉVIN Régis, VANDERSTICHELE Francis, Mmes POULAIN Nadine, WARGNIER Catherine, MERLETTE Claire

Absents excusés : MASSY Yann, VERCHUEREN Jean-Louis

Pouvoirs : MASSY Yann (a donné pouvoir à VANDERSTICHELE Francis)

Secrétaire de séance : WARGNIER Catherine

### 1- Expulsion du locataire du logement communal

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre du locataire du logement communal qui n'a pas réglé son loyer depuis janvier 2019. Les impayés s'élèvent à 4 569.29 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### 2- Non renouvellement du bail du locataire du logement communal

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas reconduire le bail du logement communal au 23 décembre 2020. Le congé sera notifié au locataire par lettre recommandée avec accusé de réception. Le préavis est de 6 mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### 3- Convention SPA

Les membres du conseil renouvellent comme chaque année la convention avec la SPA de Compiègne. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### 4- Approbation des modifications des statuts AGEDI

L'Agence de Gestion et de Développement Informatique (AGEDI) est un syndicat qui fournit nos logiciels mairie et assure la maintenance informatique à distance depuis plusieurs années.

Les statuts seront modifiés en passant de syndicat mixte fermé à syndicat mixte ouvert.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

**5- Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la communauté de communes pour 2020**

S'il y a des travaux de réparation de voirie à réaliser, le programme d'entretien communal doit être établi avant la mi-avril 2020. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

**6- Questions diverses**

- Hubert Boyenval : signale qu'un propriétaire se plaint du dépôt sur sa parcelle de gros arbres récemment coupés sur la place communale par la société Scombart. Un courrier sera envoyé à l'entreprise qui a réalisé les travaux.
- Nadine Poulain : informe que des personnes se plaignent du stationnement du bus devant la mare. Après discussion, une proposition pour un autre lieu va être proposé de l'autre côté de la mare au fond du chemin.
- Laurent Patinotte : informe qu'il va préparer les tableaux de tenue du bureau de vote dès la réception le 28 février 2020 de tous les candidats inscrits en préfecture. Les anciens et nouveaux candidats participeront à la tenue du bureau de vote.  
Monsieur le Maire demande à Monsieur Hubert Boyenval de contacter la société Pivetta pour réparer la plaque d'égout qui bouge devant la mare suite au signalement de Monsieur Francis Vanderstichèle.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 15 H 00.